

Les principales mesures environnementales

Réduction de l'emprise

45 ha de l'emprise du projet non impacté par les équipements (57 % de la surface totale)
 - 13 ha de zones humides
 - 35 ha de prairies et de vergers

Zones humides

Conservation de la zone humide Ouest 4,2 ha
 Conservation de la zone humide à l'Est 8,8 ha
 Proposition de classement départemental et régional en Espaces Naturels Sensibles
 Aménagement d'une passerelle sur pilotis surplombant la zone humide Est

Vergers

Conservation de 438 arbres fruitiers, remplacement des 80 arbres coupés
 Programme de gestion durable, de remise en état et d'entretien des vergers (type 'Vergers solidaires d'Alsace')

Végétation et plantations

Conservation des ripisylves
 Augmentation des espaces arborés
 - 100 nouveaux arbres plantés
 - 9 500 m² de haies, bosquets et massifs créés
 Aménagements floristiques paysagés et ludique 5 000 m²
 Gestion contrôlée des prairies extérieures au parcours (35 ha) ; fauches tardives en rotation

Préservation des ressources en eaux

Création d'un bassin de stockage et de réserve d'eau pour les arrosages
 Réalisation d'un puits de forage
 Zéro prélèvement dans les rivières, ni dans le réseau d'eau potable
 Arrosage informatisé et couplé à une station météo et sondes d'humidités situées sur les parcours
 Arrosage en circuit fermé et récupération des eaux de drainage des parcours et des eaux de ruissellement de la voirie, du parking et des bâtiments
 Contrôles annuels de la qualité des eaux de nappe située sous le site et des eaux du bassin

Faune-flore

Préservation des espèces sensibles
 • Orchidées dans la zone humide Ouest
 • Papillons dans la zone humide Est
 Conservation et accroissement des espaces arborés
 Conservation des arbres cavernicoles
 Aménagement des berges du bassin pour permettre le développement d'espèces animales et végétales aquatiques
 Pas de clôture sur l'ensemble du périmètre du golf (sangliers mis à l'écart par des dispositifs électriques)
 Interdiction de chasse sur le golf
 Gestion extensive de fauche de 35 ha de prairies avec maintien de corridors fleuris

Paysage

Pas de modelage artificiel des terrains, intégration des parcours dans le vallonnement naturel du site
 Interdiction de projet immobilier sur le site
 Club house et local de maintenance d'architecture locale sur un seul niveau et de < 300 m²
 Aménagement de bassins de stockage en cascades dans le dénivelé du terrain
 Mise en souterrain d'une partie de la ligne moyenne tension alimentant le village de Birkenwald
 Réhabilitation des 2 dépôts de gravats à l'Est du site

Pour en savoir plus

Dossier A Enquête DUP	Pièce 6 Etude d'impact	Deuxième partie L'évaluation des incidences p 83 à 121 Troisième partie Les mesures destinées à supprimer, réduire ou compenser les impacts du projet p 122 à 145 Annexes VIII Plan de conservation des espaces naturels
-----------------------	------------------------	---

Dossier A Enquête DUP	Pièce 1 Notice explicative	Chapitre 3.5 La justification du choix du projet p. 67 à 75
-----------------------	----------------------------	--